

DÉPARTEMENT  
DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE SÉZANNE

ARRONDISSEMENT  
D'ÉPERNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 1<sup>er</sup> février 2023

.....

L'an deux mil vingt-trois, le 1<sup>er</sup> février à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 26 janvier 2023.

Etaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. GERLOT, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. BACHELIER, Mme DANTON-GALLOT, Mme CHARPENTIER, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, Mme BASSELIER, M. DE ALMEIDA, M. LÉGLANTIER, M. ADNOT et Mme GUERITTE.

Etaient absents et excusés : M. LAJOINIE, M. PERRIN, Mme BLEDE, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme DA SILVA, M. QUINCHE, Mme PICOT et M. ODUNCU. M. LAJOINIE, M. PERRIN, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme DA SILVA et M. ODUNCU ayant respectivement donné pouvoir à M. HEWAK, Mme GALLOT-DANTON, M. THUILLIER, M. AGRAPART, Mme CHARPENTIER et Mme CABARTIER.

Mme LEPONT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Bourse au permis de conduire

SV/N° 2023 - 02 – 06

M. Daniel Millot, Conseiller municipal, expose que la Bourse au permis de conduire que la Ville a mise en place en 2019 a déjà connu deux éditions, l'une qui a commencé en février 2020 et a été perturbée par la crise sanitaire, et l'autre en 2022.

La charte actuellement en vigueur, qui lie la Ville à chaque boursier ou boursière, prévoit notamment que le/la bénéficiaire de la bourse doit accomplir 50 h de travail dans l'un des services municipaux ou auprès d'une association sézannaise.

Or, l'expérience des deux premières éditions montre qu'il est très difficile de concrétiser cette mesure, à la fois parce que le suivi en est compliqué, et parce que les missions qui peuvent être proposées aux bénéficiaires sont peu nombreuses.

Aussi, il est proposé de réduire le nombre d'heures, qui pourrait être dorénavant fixé à 30 h.

Par ailleurs, une réflexion est en cours avec les responsables de l'association PISTE, qui pourraient proposer d'assurer le suivi pour le compte de la Ville. Les modalités de ce suivi feront l'objet d'une convention, dont le projet et les termes seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal dans les prochaines semaines.

En exercice : 27  
Présents : 18  
Pouvoirs : 6  
Pour : 24  
Contre :  
Abstentions :

Après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article unique – approuve le nouveau quota d'heures à accomplir, afin qu'un nouvel appel à candidatures puisse être lancé très rapidement, pour une 3<sup>ème</sup> édition de la bourse au permis de conduire.

Pour extrait certifié conforme.

Signé :  
Le Maire,  
Sacha HEWAK